



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 251 - Avril 2025

Edito

LE LABEL «ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS» DÉCERNÉ À L'ÉCOLE GEORGES BRASSENS

Le 11 mars, l'école Georges Brassens et l'équipe pédagogique ont été mises à l'honneur en recevant des mains de madame la Rectrice d'Académie de Nouvelle Aquitaine le label «Égalité filles-garçons», lors d'une cérémonie officielle en présence de la presse et de TV7. Ce label vient récompenser l'engagement de l'équipe enseignante au sein de l'école Toulennaise pour son travail autour de la citoyenneté et de l'égalité des genres. Cette thématique a été présentée en Conseil d'École en lien avec les parents d'élèves et sera intégrée dans le Projet d'École.

En partant d'un diagnostic national, 3 thèmes de travail ont été explorés :

- Les pratiques de classe : le but affiché est de faire baisser les stéréotypes culturels et de genre dans une société qui entretient ses propres représentations. La mise en place d'un Conseil d'Élèves afin d'encourager ceux-ci à s'engager dans une démarche citoyenne contribuera à améliorer le climat scolaire.

- L'organisation des espaces : L'évaluation d'école a permis

de vérifier auprès des élèves que la cour est l'endroit de l'école le moins sécurisant pour eux (7,9 % disent même ne pas s'y sentir bien). Une réflexion sur l'aménagement égalitaire des espaces est menée en collaboration avec la municipalité. Ainsi, les deux cours seront repensées dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école.

- La lutte contre les stéréotypes de genre : il est observé de façon très flagrante des différences de comportement et de postures entre filles et garçons dès la petite section de maternelle. Des débats avec les élèves ont contribué à mieux comprendre ce phénomène et à ouvrir les esprits. Le prix littéraire «Toulennne, Tout lire !», met cette année à l'honneur le thème de l'égalité filles-garçons.

Cinq autres écoles en Gironde ont été labellisées en 2025, dont deux seulement en milieu rural. La municipalité s'associe à la démarche de l'équipe enseignante et la félicite pour ce Label amplement mérité, fruit d'un travail de fond remarquable.

Le Maire
Christian DAIRE





Inscriptions scolaires

Inscriptions Rentrée Scolaire 2025 - 2026

Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2025.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2022.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors délivrée et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.

Jardins communaux

4 parcelles des jardins communaux (bois de Jean Blanc) sont disponibles à la location. 50 € / an. **Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie 05 56 63 48 39.**



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 2^{ème} période 2025



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **AVRIL-MAI-JUIN 2009** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. **FIN DES PERMANENCES À TOULLENNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac.**

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h30.
Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : **Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

Ramassage des Déchets Verts : **Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

Ramassage des emballages, papiers : **Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30

Samedi : Fermé.

État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Bulletin d'information de TOULLENNE.

Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulonne.fr



Bio Déchets

Nous avons installé de **nouveaux points de collecte BIODÉCHETS** en collaboration avec le SICTOM. Vous pouvez y mettre tous les putrescibles qui sont signalés sur la façade.

Pas de branchages, de coquilles d'huîtres. Les branchages sont à mettre au composteur. Les coquilles d'huîtres dans les bacs noirs.

Ces bacs sont situés :

- au Château d'eau,
- PAV (Point d'Apport volontaire) avenue St Julien,
- avenue du 8 mai 1945 au niveau de l'immeuble Plaisance,
- PAV route de la Garonne à proximité du cimetière 3,
- PAV Espace Culturel.

Les services du SICTOM relèvent ces containers toutes les semaines.

Merci de respecter les alentours !!!

Jean-François BALADE, élu, délégué au SICTOM.



Jeunes Sapeurs Pompiers

RECRUTE
 Tu veux vivre une expérience unique ?
 Tu veux devenir pompier ?
 Tu as entre 12 et 14 ans ?
 Tu veux te dépasser ?

REJOINS NOUS

Pour nous contacter :
jsplangon33@gmail.com
 Retrouve le dossier de recrutement :
www.langon-saint-macaire.gest-isp.fr/postuler.php

Rue des Pins Francs

Les travaux d'aménagement de la «Rue des Pins Francs» (2^{ème} tranche) se poursuivent **à compter du 7 avril 2025** par la rénovation des trottoirs situés entre son intersection avec la «Rue du Château d'Eau» et l'«Avenue Saint-Julien». Ce chantier devrait durer 2 mois (sauf aléas climatiques).

Du fait des contraintes particulières de ces travaux, la circulation sur la «Rue des Pins Francs» (RD116E3) s'effectuera en sens unique, depuis la RD1113 (Avenue du 8 mai 1945) vers la RD116 (Route de Landiras). La **vitesse** de circulation sera **limitée à 30 km/h** sur toute l'emprise du chantier et le stationnement sera interdit au droit de la RD116E3 selon les nécessités du chantier.

Au cours de cette période, la circulation des véhicules sera déviée par l'«Avenue Saint-Julien».

Celle des transports de marchandises (PTAC > à 3,5 tonnes) sera totalement interdite sur la «Rue des Pins Francs» pour des raisons de sécurité. Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de transports scolaires, véhicules de secours et aux véhicules affectés de manière générale à l'intérêt public, pour la partie de la RD116E3 située entre la Route de Landiras et l'Avenue St-Julien.

Ces travaux sont confiés à l'entreprise COLAS SUD OUEST Agence PÉPIN.

Au cours de ces travaux, les dates de collecte des ordures ménagères (bacs avec couvercle noir), du tri sélectif (bacs avec couvercle jaune) et des déchets verts (bacs avec couvercle vert) seront inchangées, mais les bacs devront être déposés la veille sur le trottoir non concerné par le chantier.

Pour toute précision sur la collecte de vos déchets, merci de contacter M. Jean-François BALADE, conseiller municipal et vice-président du SICTOM au 06 84 94 96 49.

La Commission Travaux présidée par M. Jacques CATTANEO, Premier adjoint au Maire, reste à votre disposition les lundis après-midi de 14h à 16h pour vous apporter toute précision complémentaire sur ces travaux.



Nuisances Sonores et Incivilités

Les beaux jours reviennent, et avec eux les plaintes pour nuisances sonores.

Il est donc utile de rappeler qu'un arrêté préfectoral (dont la dernière mise à jour date du 22 avril 2016) fixe les règles en termes de bruit.

Travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, perceuse, ponceuse, etc.).

Les horaires autorisés sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h

Les aboiements intempestifs : L'article 6 de l'arrêté préfectoral précité stipule : «Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive».

La loi sanctionne les contrevenants ; cette réglementation s'applique 24 h sur 24.





Décisions à prendre

1) Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif établi par la commune ainsi qu'au compte de gestion établi par le comptable. Ce nouveau document vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 195 653,71 €
Recettes	2 581 608,04 €
Résultat de l'exercice	385 954,33 €
Excédent antérieur reporté	434 121,08 €
Résultat de fonctionnement	820 075,41 €

L'ENSEMBLE

Dépenses	3 399 361,36 €
Recettes	3 702 393,27 €
Excédent antérieur reporté	909 379,40 €
Résultat de l'exercice	1 212 416,31 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal.

2) Affectation du résultat 2024 sur 2025

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, le conseil décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

304.961,31 € à la section de fonctionnement, en excédent de fonctionnement,

515 114,10 € à la section d'investissement, en couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement.

3) Acquisition auprès de l'EPFNA de l'usufruit de l'immeuble sis 1 rue de l'Église

La convention opérationnelle autorise l'EPFNA à réaliser des acquisitions et cessions foncières au sein d'un périmètre strictement défini. Dans ce cadre, la Commune de Toulenne envisage de procéder à l'acquisition de l'usufruit de l'immeuble sis 1 rue de l'Église pour un prix de cession de 18 900,00 € TTC. Cette acquisition d'usufruit répond à l'objectif d'intérêt général du projet d'extension des locaux administratifs de la Mairie de TOULENNE et/ou d'aménagement de salles pour les associations tel que défini par le conseil municipal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) Admission en non valeurs

M. le Maire expose à ses collègues que, sur décision du Juge d'Instance conférant force exécutoire à la décision de la commission de surendettement, il est procédé à l'effacement des sommes exigibles au jour du jugement, soit 384,89 € de créances restent à devoir à la commune de TOULENNE pour l'utilisation des services de restauration scolaire et de périscolaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

M. le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de modifier le tableau des effectifs

du personnel communal afin de procéder :

- à la nomination de l'agent d'accueil de la mairie / chargé de l'état civil, Mme Amélie ACHOUR, sur le grade d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2025.

- à la nomination de l'agent technique polyvalent, M. Ludovic FIORESE, sur le grade d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2025.

- à l'avancement de grade de M. Jonathan FERNANDEZ à compter du 1^{er} juin 2025.

- à l'avancement de grade de M. David COLOGNI à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) Dénonciation de la convention pour 2 logements financés avec un PLATS à Cantau

M. le Maire rappelle aux élus que la commune de TOULENNE a souscrit des conventions de financement spécifiques avec l'État pour l'acquisition et pour la réalisation de travaux de construction ou de rénovation de ses logements communaux, en contrepartie de l'obligation de les louer à des personnes justifiant de revenus inférieurs à un plafond maximal de ressources et à un tarif inférieur au marché.

M. le Maire rappelle que la convention pour les 2 logements de Cantau est arrivée à expiration le 30 juin 2011 mais ne mentionne pas de reconduction tacite.

Il convient de reprendre les dispositions de

l'article D353-92 du code de la construction et de l'habitation et de la dénoncer par acte authentique ou administratif six mois avant la date d'expiration de la convention renouvelée par période triennale, c'est-à-dire 6 mois avant le 30 juin 2026 (soit avant le 30 décembre 2025).

Cela permettra à la commune de retrouver la possibilité d'actualiser le tarif de location de ce bien lors d'un changement de locataires, ou de cession de cet immeuble.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7) Cession de parcelles communales à vocation agricole par l'intermédiaire de la SAFER

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 203 707,65 €
Recettes	1 120 790,23 €
Résultat de l'exercice	- 82 917,42 €
Excédent antérieur reporté	475 258,32 €
Résultat d'investissement	392 340,90 €

RESTE À RÉALISER

Dépenses	1 047 475,00 €
Recettes	140 020,00 €
Résultat des restes à réaliser	907 455,00 €

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux la résiliation du bail rural accordé en 2008 à Mme Danièle SOUPERBAT pour les parcelles communales à vocation agricole, sises au «Mourguet», à compter du 1^{er} septembre 2024.

Les services de la SAFER ont été saisis pour évaluer ces terres agricoles (inscrites en zone A au PLU et dans une zone PPR1), ainsi que pour accompagner la collectivité dans le cadre de leur mise en vente au travers d'une publicité légale.

En date du 19 mars 2025, la SAFER a remis une estimation foncière détaillée pour un total général de 9 563,20 €.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur ce projet de cession.

8) Motion relative à la pratique de la chasse traditionnelle de la palombe au filet

La Commission européenne vient de décider de traduire la France devant la Cour de Justice de l'union européenne (CJUE) pour le non-respect de la directive oiseaux [2009/147/CE du 30 novembre 2009] au sujet de la pratique de la chasse traditionnelle de la palombe au filet.

Cette décision pourrait avoir des répercussions irréversibles pour cette pratique, alors même que les palombes sont en pleine expansion et désormais classées en espèces nuisibles dans plusieurs pays



Conseil municipal du 21 mars 2025

européens et départements français.

Les fédérations se sont attachées à démontrer que la chasse au filet ne présente pas de danger pour les petits oiseaux. Les filets, leur mode de fermeture par observation, et leur mode de relevage manuel, sont par ailleurs non létaux et sélectifs vis-à-vis des espèces.

Afin de soutenir la démarche engagée par l'Association des Maires de la Gironde en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde, M. le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter la motion suivante :

Considérant la décision de la commission européenne de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la France pour non-respect des dispositions relatives à la chasse de la directive «Oiseaux», en particulier ses articles 8 et 9, risquant ainsi de mettre fin à la chasse traditionnelle de la palombe (pigeon ramier) en palombière ;

Considérant l'incompréhension que suscite cette décision communautaire compte tenu du caractère ancestral de cette activité, de son antériorité par rapport aux

dispositions communautaires elles-mêmes, et de l'interprétation faite aujourd'hui de ces dispositions par la commission européenne pour faire condamner cette activité ;

Considérant que la palombe (pigeon ramier) connaît aujourd'hui une véritable explosion démographique au point de constituer un risque important pour l'agriculture, obligeant le préfet de la Gironde à prendre annuellement un arrêté permettant la destruction du pigeon ramier (palombe) sur l'ensemble du département ;

Considérant l'importance et l'attachement de nos populations à cette pratique, développée au sein de notre réseau associatif local, porteuse de valeur de vivre ensemble ;

Et dans cette attente,

– Émet un avis défavorable sur la décision de la commission européenne de remettre en cause la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet ;

– Apporte un soutien sans réserve en faveur de la chasse de la palombe au filet en palombière, activité cynégétique ancestrale

pratiquée au cœur de nos territoires ;

– Se dit solidaire de l'ensemble des communes qui émettront un même avis ;

– Partage pleinement les attentes transcrites dans le courrier adressé aux Maires et à leurs conseils municipaux cosigné des présidents Henri SABAROT et Bernard LAURET dont copie est jointe à la présente motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

– Demande instamment que le Premier ministre intervienne en défense sur ce dossier auprès de la commission européenne pour s'opposer à la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

– Demande que la stratégie de défense soit construite en collaboration avec les services du ministère de Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la pêche, et de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde.

– Approuve le courrier conjoint de l'AMG et de la Fédération des Chasseurs de la Gironde.

Informations

1] DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2] Présentation du nouveau service de transports gratuits du Syndicat Sud-Gironde par M. FAVIER

Comme annoncé dans la presse, éditions fin février de Sud-ouest et Le Républicain, «Sud-Gironde Mobilités» regroupant les CdC du Sud-Gironde, Convergence Garonne et Réolais en Sud-Gironde (soit 105 communes) lance dès septembre 2025 des lignes de transport gratuites sur le territoire en complément des lignes régionales de cars.

L'objectif est de diminuer l'usage de la voiture et de rendre service aux habitants tant au niveau de l'emploi, de la santé, en situation de précarité ou n'ayant pas de moyen de locomotion.

Trois lignes régulières, du lundi au samedi de 6h30 à 19h30 toutes les demi-heures :

- La ligne A sur Cérons, Cadillac, Béguey et Podensac,

- La B sur Langon et Toulonne

- La C sur La Réole et Gironde sur Dropt

Hors des lignes régulières, toutes les communes de la zone disposeront d'un arrêt qui permettra de réserver un transport à la demande (TAD) sans condition et ce de 8h30 à 17h30, réservation 24h à l'avance. Ces lignes virtuelles pourront se transformer en fonction des besoins.

Des navettes vers les gares, aux heures de pointe, de 6h30 à 8h30 et de 17h30 à 19h30, du lundi au vendredi seront mises en place. La gare de Langon est la deuxième gare de la Nouvelle Aquitaine, après Pau : près de 900 000 personnes l'utilisent annuellement.

Le transport à la demande d'utilité sociale (TUS) sera délégué à l'association Cap Solidaire. Ce service sera payant, nécessitant la présence d'un accompagnant et permet des trajets hors territoire (jusqu'à 100 km) pour se rendre à l'hôpital par exemple.

Le budget du syndicat repose sur la taxe

Versement Mobilité (VM) des entreprises et collectivités de plus de 11 salariés dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants. Cette taxe est recouvrée par l'URSSAF qui reverse aux autorités organisatrices de la mobilité. Aujourd'hui de 0.25 % pour les CdC du Sud-Gironde et Réolais en Sud-Gironde et 0.50 % sur Convergence Garonne, elle est unifiée à 0.50 %.

Les projets incluant la création de plans de mobilité avec les employeurs, des solutions alternatives comme le vélo, le covoiturage, les locations, vont se mettre en place. Le service utilisera les infrastructures existantes (abris bus, poteaux d'arrêts, etc.) et complètera selon les besoins, comme les abris vélos pour lesquels une aide du SGM sera attribuée aux communes.

En matière de sécurité, les bus seront dotés de caméras.

Le coût représente 1 million d'investissement, achat de 3 bus d'une vingtaine de places et de 3 minibus de 9 places et embauche de 9 conducteurs complétant l'équipe actuelle de 24 personnes.

Questions diverses

Jacques FAVIER informe du report de la commission urbanisme.

Jean-François BALADE rappelle le concours de taille le 22 mars à Langon dans le cadre du Comice Agricole.

Nadège DESCLAUX informe de la tenue de la commission culture le 9 avril.

Christian RATEAU informe du changement du badgeage du système d'alarme au 31 mars.

Prochains conseils :

Vendredi 11 avril et
Vendredi 16 mai
à 18 h 30



Judo



Bilan sportif de ce début d'année 2025

En ce début d'année, nombre de nos jeunes licenciés ont participé aux différentes manifestations proposées pour leur catégorie au niveau départemental comme régional.

Ils ont tous porté avec fierté les couleurs de leur club de judo.

Tout débute par la **Coupe individuelle Minimes de la Gironde à Pessac** (11/01/2025) avec la participation de Charli et Enzo. S'en est suivi du **Tournoi Interclubs de la Cocarde à Saint Laurent du Médoc** (18/01/2025) avec les catégories :

- Poussines, quatre de nos judokates y ont participé et sont montées sur les marches du podium (Cynthia 1^{ère}, Mathilde 2^{ème}, Eléandra 3^{ème} et Romane 4^{ème}).
- Mini-Poussines avec Théa et Djulia qui réalisaient leur toute première compétition et ont montré de très belles choses pour arriver sur la 3^{ème} marche du podium.

Le 25 Janvier, c'était le tour de nos Benjamins avec la **1/2 finales du Critérium Départemental Benjamins au Bouscat**. Le Judo Club Toulonnais avait deux judokas sélectionnés pour cette compétition : Thomas en - 26Kg et Enzo - 34Kg. Thomas termine second de sa catégorie. Enzo se classe septième dans une catégorie de 30 participants.

Ils ont été qualifiés tous les deux pour la finale départementale.

Le week-end du 8 et 9 Février avait lieu le **Tournoi Interclubs de l'As Lacanau judo**. À cette occasion Mini-Poussins, Poussins et Benjamins ont représenté le Judo Club Toulonnais et ont appliqué le judo que leurs professeurs leur ont enseigné. Ce qui leur a permis à tous d'accéder au podium dans leur catégorie respective. Mathias, Gabin, Théa et Djulia terminent 3^{ème} en réalisant du bon Judo, Eva et Imanol faisaient leur toute première compétition et se sont bien défendu en terminant également 3^{ème}.

- Eléandra s'incline en Finale face à sa sœur, ce qui lui vaut la 2^{ème} place.
- Cynthia, Romane et Mathilde se placent sur la plus haute marche du podium en faisant un excellent Judo.
- Thomas termine à la 2^{ème} place
- Anna et Charlie se classent 3^{ème}.

C'est au tour de Charli de représenter le Judo Club Toulonnais lors du **Tournoi circuit Nouvelle Aquitaine à Coulounieix Chamiers** (23/02/2025). C'est sa première compétition de niveau régional. Il appliquera le judo enseigné qui lui permettra d'obtenir la 4^{ème} place bien qu'il soit le plus léger de sa catégorie.

Le Judo Club Toulonnais tient à féliciter l'ensemble de ses judoka(te)s pour leurs résultats et leur engagement. Et leur souhaite une belle progression !

Le Judo club toulonnais vous accueille :

Lundi : Self-défense / Jujitsu (né en 2012 et avant) - 19h30 à 21h00

Mardi : Judo (né en 2016-2017 et 2018) - 18h00 à 18h45

Judo (né en 2013-2014 et 2015) - 18h45 à 19h45

Judo (né en 2012 et avant) - 19h45 à 21h00

Mercredi : Taïso / Fitness (né en 2012 et avant) - 19h30 à 20h45

Jedi : Éveil judo (né en 2019 et 2020) - 18h00 à 18h45

À très vite sur nos tatamis !

Vous pouvez également vous inscrire dès à présent en prenant contact depuis notre site internet : www.judoclubtoulonnais.fr

ATPH

Deux chœurs d'hommes à TOULENNE pour faire la fête !

Nul doute que le SAMEDI 12 AVRIL, en l'église de Toulonne, à partir de 18h30, retentiront des chants généreux originaires de la terre du Rugby, interprétés par deux chœurs d'hommes : l'ancien, «Le Chœur des Rugueux» de Langon, et le nouveau, «TIEN TE DRET» de Savignac, réunis pour la première fois en concert.

Cette rencontre historique nous promet une soirée de qualité, chaleureuse, au cours de laquelle le public pourra reprendre avec les choristes : «Chantons, chantons pour faire la fête !»

Entrée libre, au chapeau.

Tél : 06 73 28 01 74 ou 07 87 00 14 76
courriel : atph.toulonne@gmail.com

Samedi 12 avril
2025
Concert 18h30
Eglise St Saturnin de Toulonne
2 Chœurs d'hommes

Entrée : Au chapeau
Me projeté sur l'écran public par le service audiovisuel

VIDE-GRENIERS

À TOULENNE

JEUDI 1 MAI 2025

de 8h à 18h

(petite restauration sur place)

place de l'horloge :

GPS : N : 44.558139 / O : 0.260614

- Prix du mètre : 2,00€
- (café gourmand offert aux exposants)
- Renseignements et inscriptions (avant le 28 avril) auprès de :
Geneviève, tél : 06 74 65 51 13
Nicole, tél : 07 87 00 14 76
E.mail : atph.toulonne@gmail.com



Organisateur :
Association Toulonne Patrimoine Histoire





Bouchons - Agir Contre le Cancer

2024 DE PLUS EN PLUS FORTS.....

Agir Contre le Cancer
Gironde

VOUS AVEZ ÉTÉ FORMIDABLES

Une année 2024 exceptionnelle

Après avoir battu nos records en 2023 avec 70 tonnes de bouchons et un don de 27 400 euros

NOUS AVONS FAIT ENCORE PLUS FORT !!

85 TONNES DE BOUCHONS RECYCLES ET UN DON DE 40 000 EUROS POUR LA RECHERCHE

Grâce à vous : Bénévoles, particuliers, cavistes, restaurateurs, commerçants, professionnels de la filière vinicole, Châteaux, municipalités et associations partenaires

Nous remettons en début d'année 2025 un chèque de 40 000 euros à l'Institut Bergonié de Bordeaux



C'EST UN RECORD DE PLUS !!

AGIR CANCER GIRONDE vous remercie et vous souhaite une excellente année 2025

Santé, Bonheur, Réussite ...et Beauvins de Bouchons CONTINUONS ENSEMBLE NOTRE COMBAT

Merci pour votre aide

Meilleurs VŒUX



2025

WEB : www.agircancergirondet.fr
MAIL : agircancergirondet33140@gmail.com
06 44 72 30 86

340 000 euros de dons cumulés à Bergonié depuis 2006

RA.PE.TOU

La Cavale Des rapetou
18 MAI 2025
À TOULOUSE

PROGRAMME
COURSE 5KM COURSE 10KM
COURSES ENFANTS MARCHÉ 10 KM

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS : WWW.CHRONOS33.FR

«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
Courriel : communication@mairie-toulonne.fr»

Pétanque Loisir Toulennaise

Le samedi 15 février, l'association a organisé une soirée «crêpes / loto». Beaucoup d'entre nous ont pâtissé crêpes, beignets, merveilles... qui ont régalé le palais de tous !

Même si dans nos rangs nous comptons des gourmands, il y en avait bien plus qu'assez.

Après cette dégustation, c'est l'estomac bien rempli que nous avons joué un loto qui n'avait d'autre prétention que de nous amuser.

Merci à tous ceux qui ont œuvré pour nous trouver des lots sympathiques dans un temps record.

Une mention particulière est décernée à notre «Macgyver» qui nous a bricolé un boulier atypique et quelque peu capricieux.

Un grand nombre d'entre nous a pu repartir avec au moins un lot.

Tout le monde a passé une soirée dans la joie et la bonne humeur. Signe de bonne santé de l'association et de l'envie des adhérents de se retrouver pour d'autres festivités.

Si comme nous vous êtes un passionné de pétanque et que vous aimez rire, rejoignez-nous.

Vous pouvez nous contacter soit par mail petanqueloisirtoulennaise@gmail.com soit venir directement au terrain les mardis et vendredis après midi, soit par téléphone au **06 48 03 59 96**.





Thalie

Suite au Décès de **Michel SCHENCK** Président de la Compagnie de Thalie, survenu le 23 Janvier dernier et suite à une réunion du bureau du 3 mars dernier, **Claire SCHENCK** son épouse, Metteur en scène et animatrice de la Compagnie est désignée Présidente par intérim dans l'attente de l'élection d'un et ou d'une Présidente à la prochaine Assemblée Générale.

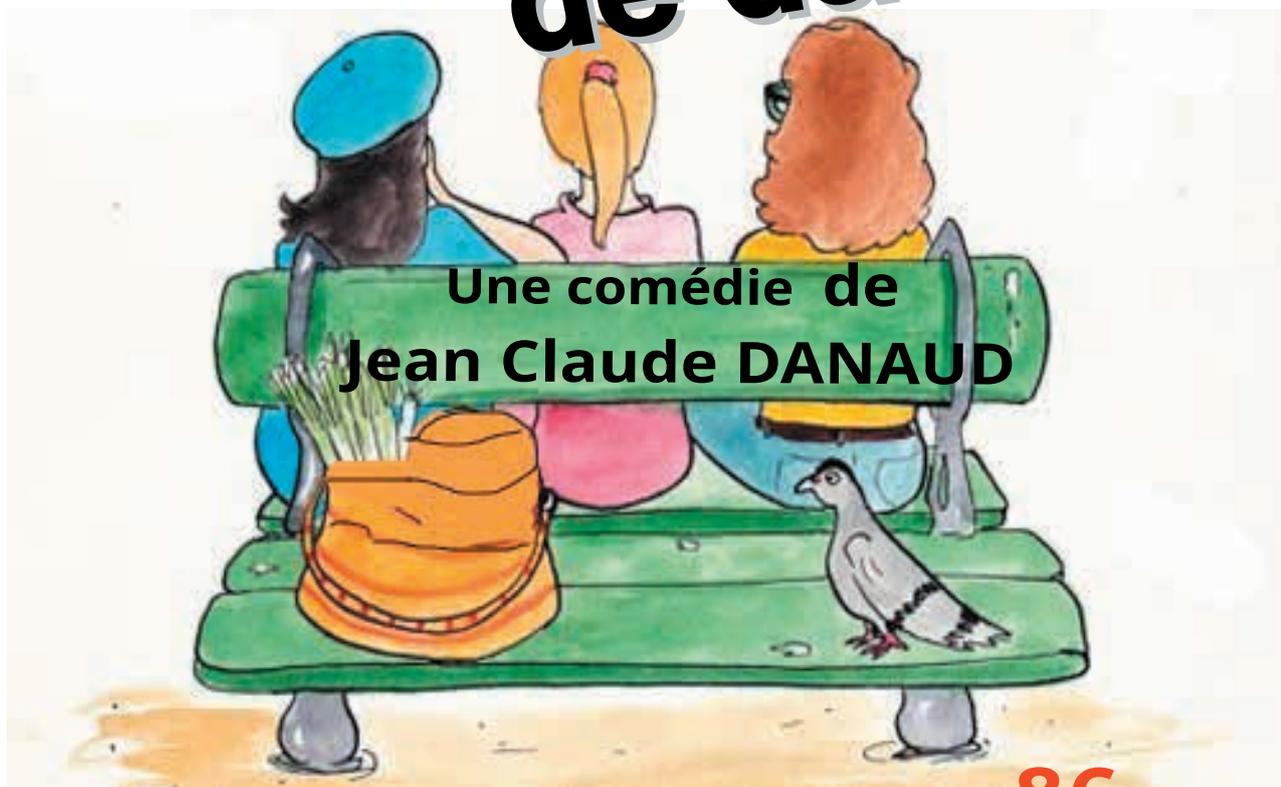
TOULENNE
VENDREDI 25 AVRIL

SAMEDI 26 AVRIL à 20H

DIMANCHE 27 AVRIL à 15H

LA COMPAGNIE DE THALIE

Un ouvrage de dames



Espace Culturel

Entrée : 8€

(Gratuit pour les - de 12 ans)

Réservations au 06.74.99.21.08